



Sclérose en Plaques & Maladie de Parkinson
Région Hauts-de-France

**Plateforme d'Accompagnement, de Ressources
et de Coordination pour la Sclérose en plaques
et la maladie de Parkinson**



Guide des recommandations vaccinales & Sclérose en plaques

dès le diagnostic & avec l'évolution des traitements de fond

«Préparer l'avenir, ce n'est que fonder le présent,
il n'est jamais que du présent à mettre en ordre...
L'avenir, tu n'as point à le prévoir, mais à le permettre.»

Antoine de Saint-Exupéry



Guide des recommandations vaccinales & Sclérose en plaques

De nos jours, de nombreuses thématiques peuvent être porteuses d'interrogations. C'est le cas de la vaccination qui n'est pas toujours simple à appréhender et peut générer des questionnements qui peuvent parfois rester sans réponse.

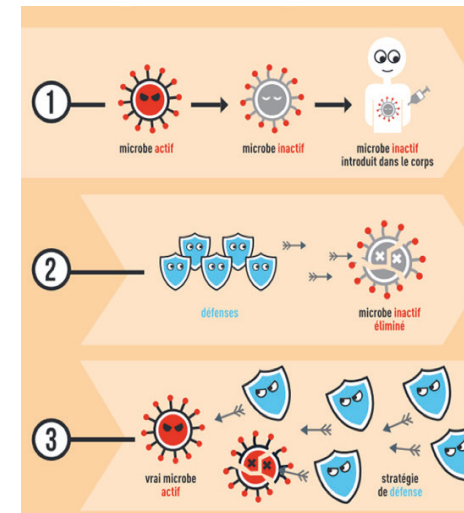
Toutefois, la recherche et ses avancées sont là pour y pallier. A travers ce guide, nous souhaitons partager avec vous les informations relatives à la SEP et à la vaccination afin que vous puissiez y voir plus clair !

La réalisation de ce guide, tient compte des recommandations issues des différentes études scientifiques menées à travers le monde, dont les données ont été rédigées par les instances gouvernementales françaises, <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>, les sociétés savantes francophones dont la SFSEP, <https://sfsep.org/sep-et-vaccinations/> neurologues, infectiologues y ont apporté les précisions en lien, notamment, avec les traitements actuels.

La vaccination, ce qu'il faut savoir

La vaccination a un rôle protecteur. Elle permet de nous protéger contre le développement de certaines maladies infectieuses potentiellement graves. Son efficacité est avérée et permet de sauver chaque année des millions de vie. Elle a d'ailleurs permis d'éradiquer bon nombre de maladies.

En stimulant le système immunitaire, le vaccin offre des « armes » pour que l'organisme puisse se défendre.



Le vaccin introduit dans le corps une forme inactive ou active (pour les vaccins vivants) d'un agent pathogène (microbe, virus, bactérie...)

Le corps produit des défenses (anticorps).

Lorsque l'agent pathogène entre en contact avec le corps, il est reconnu par les défenses (anticorps) qui l'éliminent. La maladie ne se développe pas.

On vient de vous diagnostiquer une SEP : la vaccination, un incontournable

Pourquoi est-il important que vos vaccinations soient à jour ?

Importance d'une vérification précoce de votre statut vaccinal

- Les recommandations préconisent de mettre à jour le calendrier vaccinal et y inclure les vaccins qui vous seront recommandés par votre neurologue dès la découverte de la SEP.



Immunité diminuée par le traitement

- Certains traitements de fond de la SEP, vont diminuer l'immunité induisant une réponse immunitaire moins forte face à certaines vaccinations.

Il est donc important de « s'armer » contre celles-ci autant que possible, avant le début des traitements, grâce aux vaccins, en invitant l'entourage à faire de même («cocooning»).

Efficacité des vaccins diminuée par le traitement

- Les vaccins réalisés APRES l'instauration de certains traitements peuvent avoir une efficacité moindre comparativement aux vaccins réalisés AVANT l'instauration du traitement.
- **Se faire vacciner au préalable relève d'un enjeu MAJEUR** et permet d'une part de bénéficier d'une **protection optimale** et d'autre part de **prévenir les infections**.
- Certains traitements de la SEP contre-indiquent la réalisation de vaccins vivants ou vivants atténués (Varicelle, Rougeole-Oreillons-Rubéole, fièvre jaune...). Il est donc important d'anticiper et de réaliser ces vaccins avant la mise en place du traitement, notamment chez les «grands voyageurs».
- Certaines vaccinations nécessitent plusieurs doses, injectées à plusieurs semaines d'intervalle.

Ne pas être prêt, c'est retarder la chance de maîtriser l'évolution de la maladie, en instaurant un traitement de fond le plus rapidement possible.

Quelle conduite à tenir avant la mise en place du traitement ?

- Vous référer à votre **carnet de santé/vaccination** pour savoir si vous êtes à jour de vos vaccinations (en cas de perte, vous pouvez télécharger un modèle vierge sur le site [vaccination infoservice.fr](http://vaccination.infoservice.fr))
- Tenir compte des **recommandations de la SFSEP** et du **calendrier vaccinal**
- **Mettre à jour vos vaccinations** le cas échéant

Votre médecin traitant peut vous aider dans ces démarches.



Les recommandations vaccinales pour la SEP³

Vaccins	Date d'administration	Fréquence
ROR ¹ (selon la sérologie) / /	
Varicelle ¹ (si sérologie négative ou absence d'antécédent de varicelle) / /	2 injections à 4 à 8 semaines d'intervalle selon le vaccin utilisé
Zona ² (Shingrix [®]) / /	A 2 mois d'intervalle (M0, M2) Peut être réduit à 1 mois ou allongé jusqu'à 6 mois
Hépatite B ² (si sérologie négative) / /	
DTCP ² ou DTPC ² / /	Tous les 10 ans
Pneumocoque - Prévenar [®] 20 ou Capvaxive [®] (à réaliser si vous n'avez jamais été vacciné) / /	Une dose unique
Vaccination contre la méningite ² (pour les personnes de moins de 25 ans) / /	
Vaccination anti-grippale saisonnière ² / /	Tous les ans ³
Vaccination anti-covid ² saisonnière / /	Tous les ans ³
Fièvre jaune ¹ (pour les personnes qui voyagent en zone d'endémie) / /	
HPV ²⁻³ / /	Selon les recommandations
Hépatite A ² / /	

¹ La vaccination par des vaccins vivants ou vivants atténués est contre-indiqué en cas d'immunosuppression (voir lexique à la fin du guide)

² Les vaccins inertes (voir lexique) peuvent être réalisés après l'instauration du traitement mais demanderont certaines précautions

³ Votre médecin ou neurologue évaluera la nécessité ou non de réaliser certains vaccins au regard de votre situation.

Recommandations de la SFSEP

- Il est recommandé de **ne pas effectuer de cure de corticothérapie dans le mois suivant** un vaccin vivant atténué.
- Il est recommandé de **ne pas effectuer de vaccin vivant ou inerte dans le mois suivant** une cure de corticothérapie.
- Dans le cadre d'un rattrapage, un **maximum de 3 vaccins**, dont un seul vaccin vivant, **peuvent être administrés le même jour**.
- **Un délai d'au moins 15 jours doit être respecté entre 2 injections de vaccins inertes** si un seul vaccin est administré, **contre un mois en cas de vaccin vivant atténué**.

Ces recommandations sont susceptibles d'évoluer grâce à la recherche.

Et après l'introduction du traitement ?

Les recommandations en termes de vaccination sont les mêmes que celles valables pour la population générale. Il sera nécessaire d'être vigilant afin de rester à jour de vos vaccinations.

Pour faciliter ce suivi, votre carnet de santé/vaccination et le calendrier vaccinal sont les outils les plus fiables.

Vous pouvez vous y référer en cas de besoin.

Le calendrier vaccinal permet de faire le point sur les vaccins obligatoires et recommandés en fonction de l'âge. Tout au long de la vie, des rappels sont nécessaires pour être protégé de manière durable.

Il est important de rappeler que selon le traitement de fond de la SEP, certains vaccins sont contre-indiqués.

Votre neurologue ou votre médecin traitant pourra vous apporter des précisions sur les précautions à prendre en cas de besoin.

Vous pouvez retrouver le calendrier vaccinal de l'année en cours sur le site : <https://vaccination-info-service.fr/>

Et si on démêlait le vrai du faux ?

FAUX

Il existe un lien de causalité entre la vaccination et l'apparition de ma SEP.
Aucun lien n'a été établi entre la vaccination et le risque de survenue d'une SEP.*

FAUX

Les vaccins peuvent avoir un effet négatif sur l'évolution de la maladie.
Les vaccins n'augmentent pas le risque de progression de la SEP, ni de survenue d'une poussée.

FAUX

Si vous n'êtes pas à jour dans vos vaccinations, vous allez devoir tout refaire.
Chaque dose reçue compte, par conséquent, il suffira simplement de reprendre le schéma vaccinal là où il a été interrompu.

VRAI

Il est recommandé que votre famille soit également à jour de ses vaccinations.
Une bonne couverture vaccinale de votre entourage participe à vous protéger des maladies infectieuses. On parlera de « cocooning ».

FAUX

C'est risqué de me faire vacciner contre le Covid 19.
Seuls les vaccins vivants ou vivants atténués présentent une contre indication pour les personnes immunodéprimées. Celui du Covid 19 ne fait pas partie de ces catégories. Au même titre que les autres vaccins, il ne présente pas de risque concernant la SEP.

VRAI

Je peux réaliser plusieurs vaccins en même temps.
Tous les vaccins peuvent être co-administrés, c'est-à-dire le même jour sur des sites d'injection différents. Il n'est pas autorisé de réaliser deux vaccins vivants le même jour.

VRAI

Je voyage, je me vaccine.
Il est important d'être à jour de vos vaccinations avant votre départ. De plus, selon votre lieu de destination, certains vaccins peuvent être recommandés (hépatite A, fièvre jaune ...). Un point avec votre neurologue est nécessaire.

* Article de l'EAN (European Academy of Neurology) : « Vaccinations chez les patients atteints de SEP : nouvelles recommandations d'ECTRIMS (European Committee for Treatment and Research In Multiple Sclerosis), 2021

Lexique

Vaccins inertes ou inactivés : Ils ne contiennent pas d'agents infectieux vivants. Hépatite B, DTCP, pneumocoque, HPV, vaccination antigrippale saisonnière, vaccination anti-Covid....

Vaccins vivants ou vivants atténués : Ils sont constitués d'agents infectieux atténués (virus, bactéries) ROR, BCG, fièvre jaune.

*Nous remercions pour leur relecture de ce guide, réalisé par l'équipe de **PARC SeP**, les neurologues des Instances de **PARC SeP**, et le Professeur **Valérie Pourcher**, infectiologue, des Hôpitaux de Paris.*

Qui puis-je appeler

Toute question peut être posée :
chacun s'est engagé à vous
apporter la réponse la plus précise
et la plus adaptée à vous...

Infirmier(e) Référent(e) "SEP" :

.....

Hôpital de jour

.....

Mon neurologue

.....

Mon médecin traitant :

.....

Mon pharmacien :

.....

Réseau PARC SeP :

03 20 49 04 04

secretariat@parcsep.fr

***Pour plus d'informations sur la vaccination et ses spécificités,
votre médecin peut contacter le :***

Service des maladies infectieuses
du centre hospitalier de Tourcoing :
03 20 69 41 14

Service de maladies infectieuses et tropicales
de l'Hôpital de la Pitié Salpêtrière AP-HP :
01 42 16 01 59

Vaccination info service.fr